

Clermont-Ferrand, le 24 juillet 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Situation hydrologique du Puy-de-Dôme

Suite au premier comité départemental de l'eau du 29 avril 2020, l'ensemble du département du Puy-de-Dôme a été placé en vigilance, décision maintenue le 30 juin. Le printemps 2020 est le deuxième printemps le plus doux avec un écart à la moyenne de +2,1 °C, à la suite de l'hiver le plus doux jamais enregistré sur le département du Puy-de-Dôme. Après un début d'année exceptionnellement sec, le mois de juin a été particulièrement pluvieux et le mois de juillet montre un retour sur une tendance sèche. La préfète du Puy-de-Dôme a décidé de réunir pour la 3<sup>e</sup> fois le comité départemental de l'eau le 24 juillet 2020 afin de faire le point sur la situation hydrologique.

Les services de la Direction Départementale des Territoires assurent un suivi de la situation hydrologique à la fréquence hebdomadaire, incluant les cours d'eau, les retenus et les nappes et vérifient les franchissements des seuils définis dans l'arrêté cadre sécheresse.

Les débits mesurés pour l'ensemble des stations de référence de l'arrêté cadre sécheresse se situent au-dessus de leurs débits de vigilance, sauf sur le bassin du Cher amont où le débit de crise a été franchi et sur le bassin de la Dordogne amont, déjà placé en alerte par les préfets du Cantal et de la Corrèze. L'Allier et la Sioule ont atteint le seuil de vigilance. Pour le réseau hydrographique secondaire, plusieurs cours d'eau ont franchi leur débit réservé et des mesures de restriction ont été mises en place, notamment sur l'Ambène : les irrigants du secteur s'organisent en tours d'eau afin de réduire leur prélèvement d'au minimum 25 % dans l'objectif de recouvrer le débit réservé dans le cours d'eau.

Les prévisions météorologiques de Météo-France indiquent que les températures devraient remonter dans les prochains jours pour atteindre des pics à 33 et 35 °C au cours de la semaine prochaine et de faibles probabilités de précipitations.

La situation hydrologique reste fragile. La vigilance est donc maintenue sur l'ensemble du département, l'alerte est enclenchée pour la Dordogne amont et la crise pour le bassin du Cher.

Aussi, chaque habitant du département doit prendre toute disposition pour éviter les gaspillages d'eau et avoir une gestion économe de l'eau en limitant sa consommation en eau et notamment ses prélèvements dans le milieu naturel pour ses différents usages (arrosage, etc.)

Pour plus d'information sur les situations de sécheresse en France et les restrictions d'usage, vous pouvez consulter le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>. Il permet en temps réel de connaître les mesures de restriction en cours sur le territoire national.

**Contact** : direction départementale des territoires – Tél : 04 73 42 14 44